



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE QUATORZE AVRIL DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *08 avril 2014*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Khira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 00H08 à 01H45
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 00H20 à 01H45
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 01H45
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H13 à 01H45
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Jacques WIART de 23H30 à 01H45
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 00H00 à 01H45
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 01H45
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H13 à 01H45.

Secrétaire de séance : M. Antoine BACK.

CONSEIL MUNICIPAL : Indemnités de fonction au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux.

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) déterminent le barème indemnitaire des adjoints.

Le nombre d'adjoints au maire a été fixé par délibération du 4 avril 2014.

Les indemnités sont fixées en référence à l'indice brut 1015 de la fonction publique, soit l'indice nouveau majoré 821. La valeur de ce point d'indice est de 4,6303 brut au 1^{er} juillet 2010.

L'enveloppe d'indemnisation des élus était fixée à 1 155 000 euros jusqu'en mars 2014. Il est proposé de fixer, à compter d'avril 2014, cette enveloppe à environ 864 000 euros en année pleine, soit une diminution de 25% du montant total pouvant être alloué.

L'indemnité mensuelle de Monsieur le Maire est plafonnée à 145% de l'indice 1015, et il vous est proposé de la fixer à 111% de l'indice 1015.

L'indemnité mensuelle des adjoints, conformément à l'article L. 2123-24, est plafonnée à 108,75 % de l'indice 1015 et il vous est proposé de la fixer de à 62% l'indice 1015.

L'indemnité mensuelle des conseillers municipaux délégués est fixée à 32% de l'indice 1015.

Enfin, l'article L. 2123-24-1-I du CGCT prévoit que les indemnités votées par les conseils municipaux des communes de 100 000 habitants au moins pour l'exercice des fonctions de conseiller municipal sont au maximum égales à 6 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015, avec possibilités de majorations conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT. Il vous est proposé de la fixer à 8% de l'indice 1015 pour ces conseillers.

Les indemnités seront revalorisées en fonction des augmentations de la rémunération afférente à l'indice brut 1015.

Il est précisé enfin que les élus municipaux titulaires d'autres mandats électoraux ou siégeant à ce titre à divers conseils d'administration ne peuvent percevoir pour l'ensemble de ces fonctions un montant total de rémunérations et d'indemnités supérieures à une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire.

En conséquence, il appartiendra à chacun des élus bénéficiaires des indemnités ci-dessus calculées, de justifier en tant que de besoin qu'ils ne sont pas frappés par les règles du cumul d'indemnités des mandats électifs conformément à l'article L. 2123-20 du CGCT.

Les indemnités sont versées pour le maire à compter de son élection par le conseil municipal, et pour les adjoints et conseillers municipaux délégués à compter de la date de délégation de fonctions accordée par arrêté par le maire.

Les crédits correspondants seront ouverts au budget Chapitre 65 – autres charges de gestion courante, Article 6531 – indemnités, Fonction 021 – assemblée locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que les indemnités mensuelles de fonction du maire, des adjoints au maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux, seront attribuées selon les modalités suivantes, et ce à compter du 4 avril 2014 ou à compter de la date de délégation de fonctions :

- maire : 111 % de l'indice 1015,**
- adjoints : 62% de l'indice 1015,**
- conseillers municipaux délégués : 32% de l'indice 1015,**
- conseillers municipaux : 8% de l'indice 1015,**

et seront revalorisées en fonction des augmentations de la rémunération afférente à l'indice brut 1015 ;

- d'attribuer ces indemnités selon l'état nominatif ci-joint.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. ERIC RIOLLE



Affichée le :

23 AVR. 2014

TABLEAU DES 59 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – Mandat 2014-2020
Indemnités de fonction

NOM/Prénom	PRE. ELECTORALE COMMUNE	FONCTION	Indemnités de fonction En % indice brut 1015
PIOLLE Eric	23 AVR. 2014 SERVICE DES COMMUNES	MAIRE	111 %
MARTIN Elisa		1 ^{ère} Adjointe	62 %
SABRI Hakim		2 ^{ème} Adjoint	62 %
CAPDEPON Khira		3 ^{ème} Adjointe	62 %
MACRET Bernard		4 ^{ème} Adjoint	62 %
BERNARD Corinne		5 ^{ème} Adjointe	62 %
BOUZAIENE Sadok		6 ^{ème} Adjoint	62 %
COMPARAT Laurence		7 ^{ème} Adjointe	62 %
CARROZ Emmanuel		8 ^{ème} Adjoint	62 %
GIROD DE L'AIN Marina		9 ^{ème} Adjointe	62 %
CHASTAGNER Thierry		10 ^{ème} Adjoint	62 %
JACTAT Mondane		11 ^{ème} Adjointe	62 %
CLOUAIRE Pascal		12 ^{ème} Adjoint	62 %
LEMOINE Laëtitia		13 ^{ème} Adjointe	62 %
DENOYELLE Alain		14 ^{ème} Adjoint	62 %
LHEUREUX Lucille		15 ^{ème} Adjointe	62 %
FRISTOT Vincent		16 ^{ème} Adjoint	62 %
RAKOSE Catherine		17 ^{ème} Adjointe	62 %
MALBET Fabien		18 ^{ème} Adjoint	62 %
TAVEL Maud		19 ^{ème} Adjointe	62 %
WIART Jacques		20 ^{ème} Adjoint	62 %
GARNIER Christine		Conseillère municipale déléguée	32 %
JULLIAN Martine		Conseillère municipale déléguée	32 %

BERTRAND Olivier	Conseiller municipal délégué	32 %
MONGABURU Yann	Conseiller municipal délégué	32 %
BACK Antoine	Conseiller municipal délégué	32 %
DE CEGLIE René	Conseiller municipal délégué	32 %
MERIAUX Pierre	Conseiller municipal délégué	32 %
YASSIA Sonia	Conseillère municipale déléguée	32 %
OLMOS Anne-Sophie	Conseillère municipale déléguée	32 %
DJIDEL Salima	Conseillère municipale déléguée	32 %
BOILEAU Maryvonne	Conseillère municipale	8 %
TUSCHER Guy	Conseiller municipal	8 %
RICHARD-FINOT Bernadette	Conseillère municipale	8 %
KIRKYACHARIAN Claire	Conseillère municipale	8 %
HABFAST Claus	Conseiller municipal	8 %
SOLDEVILLE Jérôme	Conseiller municipal	8 %
DATHE Suzanne	Conseillère municipale	8 %
BOUILLON Marie-Madeleine	Conseillère municipale	8 %
COUTAZ Claude	Conseiller municipal	8 %
MARGUET Raphaël	Conseiller municipal	8 %
CONFESSON Alan	Conseiller municipal	8 %
BURBA Georges	Conseiller municipal	8 %
JORDANOV Jeanne	Conseillère municipale	8 %
BRON Paul	Conseiller municipal	8 %
SALAT Marie-José	Conseillère municipale	8 %
SAFAR Jérôme	Conseiller municipal	8 %
AGOBIAN Anouche	Conseillère municipale	8 %
NOBLECOURT Olivier	Conseiller municipal	8 %
BOUKAALA Sarah	Conseillère municipale	8 %

CAZENAVE Richard	Conseiller municipal	8 %
CADOUX Bernadette	Conseillère municipale	8 %
PELLAT-FINET Sylvie	Conseillère municipale	8 %
BERANGER Nathalie	Conseillère municipale	8 %
CHAMUSSY Matthieu	Conseiller municipal	8 %
FILIPPI Lionel	Conseil municipal	8 %
BARBIER Vincent	Conseiller municipal	8 %
D'ORNANO Mireille	Conseillère municipale	8 %
BREUIL Alain	Conseiller municipal	8 %